

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2950

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

ARTICLE 59 BIS A

À l'alinéa 3, substituer à la dernière occurrence du mot :

« et »

les mots :

« ou des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.